2025/2026

# Lignes directrices pour la présentation de demandes de subvention de recherche

(Concours de l’automne 2024)

Le 27 juin 2024

# TABLE DES MATIÈRES

**A. GÉNÉRALITÉS** ..... **4**

1) Subvention de recherche ..... 4
2) Date limite pour la présentation de demandes ..... 4
3) Demandes incomplètes et inacceptables ..... 4
4) Résultats du concours ..... 4
5) Statut de non-employé ..... 4
6) Renseignements d'ordre public ..... 4
7) Exigences d'ordre déontologique ..... 5
8) Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) ..... 5
9) Équité, diversité et inclusion ..... 6
10) Coûts indirects ..... 7
11) Politique de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche ..... 7
12) Publications ..... 8
13) Les quatre thèmes de la recherche en santé ..... 8
14) Examinateurs non spécialisés ..... 9
15) Profits financiers ..... 9
16) Dossiers multiples / Demandes de subvention acceptées ..... 9
17) Classement des demandes ..... 10
18) Demandes de renouvellement ..... 10
19) État des publications ..... 10

**B. POLITIQUE SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE** ..... 11

**C. RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES EN PARTICULIER** ..... 12

1) Description ..... 12
2) Examen par les pairs ..... 12
3) Critères d'admissibilité ..... 13
4) Demande ..... 14
5) Essais cliniques ..... 20
6) Financement en partenariat ..... 20
9) Demandes englobant plusieurs centres ou sites ..... 21
10) Coordonnées ..... 22

# A. GÉNÉRALITÉS

## 1) Subvention de recherche

Le programme de subventions de recherche de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (Cœur + AVC) accorde des fonds d'exploitation qui servent à financer des projets de recherche importants, pertinents et novateurs dans le domaine des maladies du cœur et de l'AVC. Ces subventions encouragent la découverte, l'exploration et l'innovation en santé. Les connaissances issues de ces découvertes scientifiques contribuent à leur tour à la santé cardiovasculaire et cérébrovasculaire des Canadiens et Canadiennes par la prévention, le traitement et le rétablissement.

## 2) Date limite pour la présentation de demandes

Les demandes de subvention de recherche doivent nous être transmises au plus tard **à 16 h (HE) le 29 août 2024**, par l'intermédiaire de CIRCUlien. CIRCUlien n'acceptera aucune demande après cette date. **Toute demande soumise après la date limite NE sera PAS acceptée. Aucun appel ne sera possible après la date limite. Il incombe au candidat de s'assurer** que sa demande **en complet avec toutes les signatures requises** est bien soumise en ligne avec CIRCUlien avant la date limite.

## 3) Demandes incomplètes et inacceptables

Il est fortement recommandé à tous les demandeurs de *lire* et de *suivre* attentivement les instructions et les exigences inscrites dans les présentes lignes directrices. Toutes les demandes sont considérées comme définitives. Aucun changement ne sera accepté.

Pour respecter le principe d'équité pour tous les demandeurs, ceux-ci *doivent* se conformer aux règlements pendant la préparation de leur demande de subvention de recherche. *Toute* infraction à ces règles sera cause de troncation ou de rejet immédiat **(sans droit d'appel)** de la demande.

**Les candidatures incomplètes, les demandes ne comprenant pas les lettres d'appuis ou les signatures requises, et les demandes qui ne respectent pas les limites établies quant au nombre de pages indiquées dans le présent document, ne seront pas admises au concours.**

## 4) Résultats du concours

Une notification préliminaire (financement peu probable, financement possible, financement très probable) pourrait être envoyée aux demandeurs **au début de l'année 2025**. L'envoi des notifications préliminaires dépend des fonds disponibles et du moment de l'examen par les pairs. Les demandeurs seront informés par courriel de tout changement aux étapes clés du programme.

Les notifications officielles et finales seront envoyées aux demandeurs avant **la fin d'avril 2025** ou une mise à jour concernant les notifications sera fournie.

## 5) Statut de non-employé

L'octroi d'une subvention ne doit pas être considéré comme un contrat de travail ou comme un partenariat entre le subventionné et le bénéficiaire d'une subvention.

## 6) Renseignements d'ordre public

Les demandeurs acceptés doivent savoir que le titre de leur projet de recherche et leur sommaire vulgarisé peuvent être utilisés sans avis et rendus publics ou inclus dans les publications de la Fondation, sans préavis. Il est recommandé aux demandeurs de ne pas divulguer dans ces sections des renseignements pouvant affecter leur droit de propriété intellectuelle.

Il se peut que nous demandions aux lauréats de nous aider à faire

comprendre l'importance de la recherche aux donateurs de Cœur + AVC et au grand public. Avec la situation économique difficile qui ne s'améliore pas, la collecte de fonds pour appuyer la recherche est une tâche ardue. Nous devons plus que jamais faire savoir aux donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des travaux de calibre mondial. Les lauréats sont bien placés pour expliquer le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé cardiovasculaire et la réduction du fardeau des maladies du cœur et de l'AVC. Il est possible que nous leur demandions d'agir à titre de porte-parole ou de collaborer avec nous pour présenter leur projet.

## 7) Exigences d'ordre déontologique

Cœur + AVC exige un exemplaire de tous les formulaires d'approbation des comités d'examen en matière d'éthique et de sécurité. Dans votre demande sur CIRCUlien, vous devez indiquer le statut de ces formulaires (comme « inclus », « sera envoyé », « sans objet »,) relativement à la proposition de recherche. Si votre demande est acceptée, l'affectation des fonds sera approuvée une fois que nous aurons reçu tous les formulaires demandés. Les formulaires d'approbation doivent indiquer clairement la durée et la date de fin lorsque vous les téléversez sur CIRCUlien. De plus, en apposant la signature du demandeur et de l'institution sur la demande, les demandeurs confirment que la recherche proposée ne sera pas lancée avant d'avoir été jugée éthique et sécuritaire, initialement et pendant le projet, au besoin, par l'organe ou les organes d'examen nécessaires.

Cœur + AVC se réserve le droit de demander de temps à autre d'autres formulaires d'approbation au cours du projet. Les formulaires soumis avec la demande doivent être valides pendant au moins 30 jours au-delà de la date de début de la subvention.

Les demandeurs doivent fournir de la documentation acceptable pour l'approbation en matière de déontologie relative aux êtres humains et (ou) aux animaux, ainsi que l'approbation en matière de biorisque et de sécurité, telle que décrite dans les lignes directrices de Cœur + AVC .

Les demandeurs doivent s'assurer que toutes les expériences respectent les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'institution hôte, selon le cas :

- Éthique de la recherche avec des êtres humains.
- Bonnes pratiques cliniques (BPC).
- Bonnes pratiques de laboratoire (BPL).
- Conseil canadien de protection des animaux.
- Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité.
- Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines. L'établissement doit aviser Cœur + AVC des résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance sur les cellules souches des IRSC.
- EPTC 2 (2022) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada.

## 8) Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG)

Cœur + AVC s'est engagée à préconiser l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et à améliorer la santé pour tous. Les candidats doivent intégrer l'ACRSG dans la conception de leur recherche. Dans le cas contraire, ils doivent justifier la non-pertinence de cette approche pour leur projet de recherche.

***Tous les candidats doivent compléter les modules de formation en ligne de l'Institut de la santé des femmes et des hommes (ISFH) des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).***

***On encourage aussi fortement les candidats qui participent à la recherche fondée sur des études cliniques à suivre les modules de formation sur les rapports et les analyses fondées sur le sexe dans le cadre d'études cliniques du Women's College Hospital (en anglais seulement).***

Veuillez consulter les documents de référence suivants : *glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), et*

*liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs*, pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, sur notre site web.

## 9) Équité, diversité et inclusion

Cœur + AVC s'est engagée à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion et à améliorer la santé de tous. Cet engagement s'applique à l'ensemble de la fondation, y compris à ses investissements en recherche et à sa volonté d'augmenter la qualité et d'élargir l'impact des recherches qu'elle finance; ultimement, ces recherches amélioreront les résultats en matière de santé pour les populations diversifiées du pays.

> **L'équité**[5] consiste à éliminer les obstacles systémiques afin que toutes les personnes aient les mêmes possibilités d'accéder à la recherche et d'en bénéficier, en mettant l'accent sur les populations qui portent un fardeau disproportionné en matière de maladies, notamment les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles ou de groupes racialisés ainsi que ceux des communautés LGBTQ2+.
>
> **La diversité** se définit par les différences en matière de race, de couleur, de lieu d'origine, de religion, de statut d'immigrant ou de nouvel arrivant, d'origine ethnique, d'aptitudes, de sexe, d'orientation sexuelle, **d'identité de genre, d'expression de genre et d'âge.**
>
> **L'inclusion** désigne la pratique visant à s'assurer que toutes les personnes sont valorisées et respectées **pour leurs contributions et qu'elles reçoivent le même soutien.**

Dans le but d'entreprendre et de maintenir un changement positif au sein de l'écosystème de recherche sur les maladies du cœur et l'AVC, il faut intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et ce, dans l'ensemble du système de recherche, y compris dans les pratiques et la conception de la recherche. L'adoption des principes d'EDI améliore la spécificité, la représentativité, la rigueur et la transparence de la recherche.

Dans le cadre de l'élaboration d'un plus grand nombre de ressources en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au sein des trois organismes, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a élaboré des lignes directrices strictes pour appuyer l'intégration des principes d'EDI dans la recherche. Ces lignes directrices présentent des descriptions distinctes de ce que ces principes signifient pour les pratiques et la conception de la recherche.

> **L'équité, la diversité et l'inclusion dans les pratiques de recherche (EDI-PR)** comprend les éléments suivants : promouvoir la diversité au sein de l'équipe et du recrutement de stagiaires; favoriser un environnement de travail et de recherche équitable, inclusif et accessible pour les membres de l'équipe et les stagiaires; et mettre de l'avant la diversité et l'équité dans le cadre du mentorat, de la formation et de l'accès à des occasions de perfectionnement.
>
> **L'équité, la diversité et l'inclusion dans la conception de la recherche (EDI-CR)** comprend les éléments suivants : concevoir la recherche de façon à prendre en considération l'équité, la diversité et l'inclusion par l'entremise d'approches qui peuvent comprendre notamment l'intersectionnalité, l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG), l'antiracisme, ainsi que la collecte et l'analyse de données non regroupées. Ces approches nécessitent de prendre en considération des facteurs liés à la diversité et à l'identité comme : l'âge, la culture, les handicaps, l'éducation, l'origine ethnique, l'expression ou l'identité de genre, le statut d'immigrant ou de nouvel arrivant, l'identité autochtone, la langue, la neurodiversité, la responsabilité ou la situation parentale, le lieu d'origine, la religion, la race, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, etc.

On invite les candidats à décrire la façon dont les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été intégrés dans la conception de la recherche (EDI-CR), le cas échéant. Par exemple, les candidats peuvent décider d'expliquer les raisons pour lesquelles des facteurs précis liés à la diversité ou l'identité ont été retenus aux fins d'inclusion et d'analyse dans leur recherche (p. ex., race, statut d'immigrant ou de nouvel arrivant). Ils 4

[5] Source des définitions relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion : *Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche.* Comité de coordination de la recherche au Canada, Fonds Nouvelles frontières en recherche. Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche (sshrc-crsh.gc.ca).

peuvent aussi décrire le processus utilisé pour établir et maintenir des relations respectueuses avec la population de l'étude, ou encore, discuter de leur intention quant à la collecte, l'analyse et la déclaration de données non regroupées.

La recherche autochtone (recherche menée par des communautés, des sociétés ou des individus des Premières Nations, des Inuits, des Métis ou d'autres nations autochtones, ou recherche les impliquant ou fondée sur ceux-ci ou sur leur sagesse, leur culture, leurs expériences ou leurs systèmes de transmission des connaissances, exprimés sous leurs formes dynamiques, passées et présentes) doit être réalisée dans le cadre de relations respectueuses avec les peuples et les communautés autochtones. Veuillez consulter la *liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs* pour connaître les ressources pertinentes, sur notre site web.

***Les points à prendre en considération en matière d'équité, de diversité et d'inclusion ne seront pas compris expressément dans les critères d'évaluation du concours 2025-2026. Cœur + AVC s'attend à d'autres examens de l'intégration et de l'officialisation des principes d'équité, de diversité et d'inclusion lors de l'évaluation des demandes de subvention des concours à venir.***

Cœur + AVC s'engage à renforcer les capacités au sein des systèmes et des communautés de la recherche sur la santé cardiaque et cérébrale afin d'intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans les pratiques et la conception de la recherche. Cela sera rendu possible grâce aux occasions d'apprentissage et de perfectionnement des compétences pour les stagiaires et les chercheurs, à la présentation aux stagiaires et aux chercheurs des lignes directrices en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans les pratiques de recherche, et à l'établissement de partenariats avec d'autres bailleurs de fonds et facilitateurs au sein de l'environnement de la recherche.

***On encourage fortement les candidats à suivre le module de formation du Women's College Hospital sur l'intersectionnalité comme optique de recherche (en anglais seulement) et le module de formation vidéo sur les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs.***

Veuillez consulter les documents de référence suivants *: glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), et liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs, pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, trouvé sur notre site web*.

## 10) Coûts indirects

Cœur + AVC ne finance que les coûts directs de la recherche; les sommes qu'elle octroie ne doivent pas être utilisées pour des coûts indirects. Aux fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention d'exploitation en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale).

## 11) Politique de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche

Tous les lauréats des bourses sont tenus de mettre les résultats de leur recherche et leurs découvertes (voir ci-dessous) à la disposition du public le plus tôt possible, mais au plus tard douze (12) mois après l'achèvement du projet de recherche ou la publication finale. Ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles, comme l'examen continu d'un manuscrit final, que la diffusion des données au-delà de 12 mois après l'achèvement du projet est acceptable. Les lauréats d'une bourse doivent se familiariser avec les principes directeurs qui permettent le partage de données, de renseignements, d'outils et de ressources, et qui respectent la gouvernance et la souveraineté des données autochtones.

- La feuille de route pour la science ouverte décrit les principes qui régissent la pratique consistant à rendre les données scientifiques fédérales accessibles gratuitement avec un minimum de restrictions et

dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection de la propriété intellectuelle appropriée.

- Les principes FAIR (données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables) sont des principes directeurs qui encadrent la gestion des données et des ressources numériques (en anglais seulement).
- Les principes CARE (avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité, éthique) sont les principes directeurs pour la gouvernance des données autochtones.
- Les principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession) des Premières Nations encadrent la façon dont les données des Premières Nations doivent être recueillies, protégées, utilisées et partagées.
- Le site ClinicalTrials.gov (en anglais seulement) est une base de données sur des essais cliniques financés par le secteur privé et par le secteur public, et qui ont été menés à l'échelle mondiale.
- PROSPERO (en anglais seulement) est une base de données internationale sur des examens systématiques enregistrés de manière prospective et ayant des résultats liés à la santé.

Les conclusions et les résultats de recherche peuvent comprendre les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. Les résultats de recherche peuvent aussi être communiqués de façons pertinentes sur le plan culturel et dans des formats fonctionnels, utiles et pratiques pour répondre aux besoins distincts des communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis). Les Autochtones ont des histoires et des concepts en commun. Toutefois, chaque communauté possède ses propres méthodes de synthèse, d'application et d'échange des connaissances. Pour que la mobilisation du savoir autochtone soit réussie, significative et culturellement sécurisante, il est nécessaire d'encourager l'engagement avec les communautés autochtones. En effet, ces dernières sont les mieux placées pour guider les chercheurs vers l'élaboration conjointe de pratiques de mobilisation des connaissances qui fonctionnent le mieux dans leurs communautés.

## 12) Publications

Un chercheur principal doit reconnaître le soutien de Cœur + AVC dans toutes les publications et présentations scientifiques liées à la bourse avec les mots suivants : *« Cette recherche a été financée par une subvention de recherche de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada. »* De plus, tous les rapports d'étape ainsi que le rapport technique final doivent être accompagnés d'un exemplaire des publications et présentations. Pour faciliter la mise en œuvre du programme de transfert et de partage des connaissances de Cœur + AVC et pour rendre des comptes quant à l'utilisation du financement de la recherche, nous vous demandons de nous aviser de la date de parution de toute publication importante et/ou de tout communiqué de presse relatifs à des travaux que nous finançons, à l'adresse research@heartandstroke.ca.

## 13) Les quatre thèmes de la recherche en santé

Les demandeurs d'une subvention de recherche doivent estimer la proportion de la recherche proposée et de son budget relevant de chacun des quatre thèmes de recherche en santé.

Les quatre (4) thèmes de la recherche en santé, tels que définis par les Instituts de recherche en santé du Canada, sont les suivants :

La recherche biomédicale fondamentale (I)

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain aux niveaux moléculaire, cellulaire, organique ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que l'élaboration de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur application sur des sujets humains. Ces études portant sur des sujets humains sont sans but diagnostique ou thérapeutique.

La recherche clinique (II)

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement – incluant la réadaptation et les soins palliatifs – de maladies ou de blessures, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes qui traversent des étapes normales de la vie. Recherche sur le traitement lui-même ou les moyens de traiter les patients.

Les systèmes et services de santé (III)

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé en agissant sur la politique et la pratique professionnelle. La recherche menée par les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'impact des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur notre santé et notre bien-être à tous.

La santé de la population et les facteurs sociaux, culturels et environnementaux (IV)

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population canadienne, ou de sous-populations spécifiques, grâce à une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, occupationnels et économiques définissent le statut des personnes.

## 14) Examinateurs non spécialisés

Cœur + AVC demande à des examinateurs non spécialisés de prendre part aux groupes d'experts du Comité d'examen scientifique dans le but d'accroître la responsabilité et la transparence de son processus d'examen et pour s'assurer que la recherche cadre avec ses objectifs et sa mission. Cœur + AVC accorde une grande importance à la présentation de sommaires vulgarisés avec chaque demande. Si la demande est acceptée, mais que le sommaire vulgarisé est jugé insatisfaisant, l'affectation des fonds sera approuvée une fois que nous aurons reçu un nouveau sommaire satisfaisant.

Veuillez prendre note que les examinateurs non spécialisés ont uniquement accès au sommaire vulgarisé des demandes, et non aux demandes complètes. Par conséquent, le résumé vulgarisé doit comprendre tous les renseignements pertinents à la candidature. Il doit également être écrit comme s'il s'adressait à un patient, à un aidant ou à un membre de la communauté, afin qu'il puisse être compris facilement par un auditoire non technique. Le sommaire vulgarisé doit être inspirant et pertinent, en plus de refléter l'importance du travail et les résultats souhaités.

Dans le but de vous assurer du respect des exigences en matière de lisibilité, on vous encourage fortement à utiliser les outils offerts sur le marché pour déterminer la lisibilité de votre sommaire vulgarisé.

## 15) Profits financiers

Cœur + AVC n'accordera aucune subvention à un projet de recherche pour lequel les sommes versées constitueront une source de profit direct, sous quelque forme que ce soit, pour tout chercheur participant ou d'autres personnes liées au projet de recherche financé (par ex. en cas d'intérêts commerciaux ou de développement de produits commerciaux voyant le jour grâce à la recherche).

## 16) Dossiers multiples / Demandes de subvention acceptées

Les chercheurs ou cochercheurs principaux ne peuvent présenter qu'une (1) seule demande (nouvelles subventions ou renouvellements) dans le cadre du concours 2025-2026.

Un chercheur ou cochercheur principal peut détenir jusqu'à deux subventions de recherche financées par Cœur + AVC au même moment. Cependant, s'il se prévaut d'une subvention qui sera toujours en vigueur lors du cycle de financement se déroulant de 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, il n'est pas autorisé à soumettre une nouvelle demande.

## 17) Classement des demandes

Cœur + AVC utilise un système de classement des demandes ayant obtenu la note « Acceptable » ou moins. Lorsque les évaluatrices et évaluateurs scientifiques accordent une telle note, la demande peut être classée sans discussion. Dans ce cas, la candidate ou le candidat doit lire les commentaires rédigés par les évaluatrices et évaluateurs.

## 18) Demandes de renouvellement

Si un lauréat désire renouveler une subvention en vigueur, il doit généralement soumettre une demande en ce sens d'ici la fin du dernier exercice financier au cours duquel sa subvention sera valide. **Si la personne fait une demande de renouvellement plus tôt, elle abandonne par le fait même toutes les années restantes de la subvention active, à l'exception de l'année en cours.**

## 19) État des publications

Aucun manuscrit ne doit être joint à la demande, sauf ceux qui ont déjà été soumis ou acceptés pour prépublication ou ceux qui ont déjà été soumis ou acceptés à des fins de publication dans une revue examinée par des pairs. Tout manuscrit joint à une demande doit être accompagné de documents confirmant son statut. **Nous n'accepterons des mises à jour que pour les six (6) publications représentatives jointes aux sections de proposition** et de progrès de la demande. Cœur + AVC n'acceptera pas les lettres précisant la confirmation de l'acceptation pour la publication d'un article après le 2 décembre 2024.

## B. POLITIQUE SUR L'INTÉGRITÉ DANS LA RECHERCHE

L'objectif premier de la politique de la Fondation sur l'intégrité dans la recherche est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon opportune et ouverte les allégations d'inconduite dans le milieu scientifique. Les données liées à la recherche par et avec les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits, Métis), dont les territoires traditionnels et ancestraux se trouvent au Canada, doivent être gérées conformément aux principes de gestion des données élaborés et approuvés par ces communautés, et sur la base d'accès gratuits, consentement préalable et éclairé. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les considérations relatives à la souveraineté des données autochtones, ainsi que la collecte, la propriété, la protection, l'utilisation et le partage des données.

Les responsabilités des chercheurs, des institutions et Cœur + AVC en matière d'intégrité dans la recherche sont décrites dans le Cadre de référence de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada sur la conduite responsable de la recherche . Cœur + AVC définit l'inconduite scientifique comme comprenant les gestes qui dérogent à l'« intégrité » tel qu'elle est définie dans le Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, ainsi que les gestes comme la fabrication, la falsification ou le plagiat lors de la proposition, de l'exécution ou de la révision des travaux de recherche, de même que dans le compte rendu des résultats de la recherche. et qui incluent des violations telles que la fabrication, la falsification, la destruction de dossiers de recherche, le plagiat, les publications redondantes ou l'auto-plagiat, la paternité invalide, la reconnaissance inadéquate et la mauvaise gestion des conflits d'intérêts. Cœur + AVC évaluera les allégations de mauvaise conduite scientifique de la manière suivante :

- Toute allégation d'inconduite dans le milieu scientifique sera d'abord examinée par la Fondation afin d'établir si une enquête est justifiée. Si cette dernière se révèle nécessaire, la Fondation peut alors exiger que celle-ci soit menée par l'institution où travaille la personne considérée comme coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant spécifiquement sur le processus de révision par les pairs, l'enquête pourra être menée conjointement par l'institution et la Fondation.
- La Fondation ne tiendra pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être soumises par écrit. L'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite de la part d'un scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible, mais il faut tout de même reconnaître que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que cette identité sera révélée à l'institution responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'institution sera tenue de soumettre un rapport écrit qui résumera les résultats de l'enquête et toute mesure future envisagée par l'institution à la suite de ces résultats.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, La Fondation pourra prendre des sanctions contre la personne reconnue coupable. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement de la Fondation pour une période donnée.

# C. RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES EN PARTICULIER

## 1) Description

Cœur + AVC offre du soutien à des projets de recherche dans le domaine cardiovasculaire ou cérébrovasculaire. Ce soutien peut être offert pendant un maximum de trois ans. **Toutes les subventions deviennent valides le 1er juillet, à la suite de l'annonce des résultats du concours.**

Les fonds de subvention de recherche ne pourront être utilisés que pour le financement de recherches menées au Canada.

## 2) Examen par les pairs

Le processus d'examen par les pairs de Cœur + AVC implique des chercheurs aux échelles nationale et internationale, et comprend plus de 180 membres du Comité d'examen scientifique (CES). Le CES comprend jusqu'à 13 groupes d'experts distincts qui offrent leurs connaissances et leur expertise dans tous les domaines relatifs aux maladies du cœur et à l'AVC. Chaque panel compte un président et un vice-président, ainsi que des membres approuvés par le président et le vice-président du CES. Les membres du panel sont choisis en fonction de leur expertise en lien avec le mandat du comité d'examen et de leur expérience en matière d'examen et d'évaluation de demandes de subvention de recherche.Tous les panels peuvent se réunir en personne ou virtuellement à la discrétion du CES et de la fondation.

Les demandes soumises au programme de subventions de recherche qui sont admissibles à un financement seront classées selon un percentile fixé par le CES au sein de chaque comité de recherche. Ces classements permettront d'établir quelles demandes qui seront revues par le Comité d'examen du budget (CEB), un sous- comité du CES qui collabore avec d'autres sous-comités de ce dernier pour évaluer les demandes de subvention. Le CEB est composé d'un président et d'un vice-président, nommés par désignation et approuvés par le président et le vice-président du CES. Les membres sont choisis en fonction de leur niveau d'expertise afférent au le mandat du comité d'examen et de leur expérience en analyse et en évaluation des demandes de financement de recherche. Comme tous les comités du CES, le CEB tente d'atteindre une représentation géographique équilibrée et de s'assurer que chaque comité a la capacité d'examiner les demandes soumises en anglais ou en français.

Le président du CES effectuera une vérification préalable de la pertinence des demandes de manière à nous assurer qu'elles s'inscrivent bien dans le cadre de la mission de Cœur + AVC, tel qu'indiqué dans le mandat du programme de subventions de recherche et par les sous-groupes du CES (voir plus bas). **Si une demande n'est pas jugée pertinente, Cœur + AVC l'exclura de tout examen ultérieur, sans appel.** Ainsi, il est essentiel que tous les candidats démontrent clairement la pertinence de leur projet de recherche à l'égard de la mission de Cœur + AVC dans leur résumé et leur demande.

**Les sous-groupes du CES (lesquels ont un lien étroit avec les maladies du cœur et l'AVC) comprennent :**

I. **Recherche clinique dans le domaine cardiovasculaire ou cérébrovasculaire :** Études mécanistes, essais cliniques et recherche sur les services de santé. Les domaines et les connaissances spécialisés comprennent : Études mécanistes sur les recherches chez les humains, essais cliniques (thérapeutiques et chirurgicales), services de santé, prestation de soins de santé.

II. **Études intégratives : manipulations génétiques, imagerie, génie biologique**. Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : Études intégratives sur des modèles animaux, développement technologique pour le diagnostic et l'imagerie chez les animaux et les êtres humains, élaboration de stratégies de traitement novatrices et de dispositif pour les animaux, y compris les approches régénératrices.

III. **Sciences fondamentales en AVC, en neurophysiologie et en neurorégulation.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : L'AVC, la neurophysiologie, la biologie des cellules neurales et la neurorégulation.

IV. **Biochimie cellulaire, pharmacologie et électrophysiologie.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : Physiologie et pathophysiologie

cardiovasculaire, biologie cellulaire, transmission des signaux cellulaires, biochimie cellulaire, pharmacologie et électrophysiologie. Précisément, les trois sous-groupes couvrent les secteurs suivants :

a. Approches au niveau moléculaire, biochimique et de la physiologie cellulaire dans le domaine de la santé cardiovasculaire, troubles vasculaires.
b. Approches au niveau des arythmies cardiaques, de la mécanique cardiaque et de l'électrophysiologie dans le domaine de la santé cardiovasculaire, troubles associés à l'ischémie.
c. Complications cardiovasculaires associées à l'obésité ou au diabète, au métabolisme et au développement ou remodelage cardiaque.

V. **Base moléculaire des fonctions cardiaque et vasculaire.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : Inflammation, immunologie, transplantation et pathologie vasculaire.

VI. **Recherche sur la thrombose, les lipides et lipoprotéines et les bases de la nutrition.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : Coagulation, troubles de saignement, thromboembolies, métabolisme des lipides et des lipoprotéines, athérogénèse, l'athérome et ses répercussions dégénératives, la part de l'alimentation en athérogénèse, en thrombophilie ou dans les troubles de saignement.

VII. **Recherche comportementale / psychologie de la santé / réhabilitation / santé des populations**

a. **Services de soins de santé et santé publique**. Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : Une recherche qui étudie les effets, la prestation et la gestion des services de soins de santé, qui évalue les résultats des services de soins de santé ainsi que les politiques et la réglementation concernant les services de santé. Une recherche qui étudie les effets,
les indicateurs, les tendances et les influences socioculturelles sur la santé publique et la santé à l'échelle d'une population, ce qui comprend les objectifs et les prestations des services de soins de santé, l'équité en matière de santé, l'accès aux services et les politiques relatives à la santé publique. Interventions en santé publique.

b. **Comportement en matière de santé; psychologie relative à la santé.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent : Une recherche qui étudie les effets et les précurseurs relatifs au comportement, dont les influences sociales et environnementales, et les liens entre des comportements et des résultats en matière de santé, y compris les facteurs sociaux, environnementaux et psychologiques prédisant l'état de santé, les comportements en matière de santé, les résultats pour la santé et les liens entre ces facteurs. Interventions ciblant des personnes ou des sous-populations précises selon les manipulations comportementales ou psychologiques.

Le Comité d'examen scientifique prend la décision définitive en ce qui a trait au rang des demandes.

### 3) Critères d'admissibilité

L'équité, la diversité et l'inclusion dans les environnements de recherche favorisent l'excellence, l'innovation et la créativité. Cœur + AVC s'engage à atteindre l'excellence par l'équité et encourage les candidats issus de groupes diversifiés et méritant l'équité à soumettre leur candidature dans le cadre de ses occasions de financement. Elle invite également les chercheurs principaux à tenir compte des principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans le processus de sélection des membres de leur équipe de recherche.

#### a. Généralités

Les chercheurs principaux (et les cochercheurs principaux) doivent occuper un poste à temps plein dans un établissement universitaire (c.-à-d., au minimum, un poste de professeur adjoint ou de professeur clinicien adjoint) au Canada au moment de la demande. Les candidats qui occupent un poste de chargé de cours, de chercheur clinique ou tout autre poste similaire d'un échelon inférieur au poste de professeur adjoint au sein d'une université ne sont pas admissibles en tant que chercheurs principaux et cocherchures principaux.

**La date de la première nomination au sein du corps professoral sera basée sur la date indiquée dans le CV commun (c.-à-d. sous la rubrique « Emploi »).** Veuillez vous assurer que votre CV commun est à jour et qu'il indique correctement une nomination valable.

Pour toute demande qui compte un chercheur principal et un cochercheur principal, si le chercheur principal est jugé non admissible, la demande sera entièrement retirée du concours. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes jugées non admissibles.

**Les candidats occupant un poste de professeur auxiliaire** dans un établissement d'enseignement doivent soumettre une lettre de leur doyen, titulaire de chaire ou directeur de faculté spécifiant le temps réservé à la recherche dans le cadre de leur mandat d'enseignement, ainsi que l'accès à l'infrastructure de recherche et aux autres ressources nécessaires dont ils disposent pour réaliser le projet de recherche proposé. Le défaut d'inclure cette lettre explicative avec tous les éléments requis entraînera le rejet de la demande (sans possibilité d'appel).

## 4) Demande

Les demandes doivent être remplies en ligne sur CIRCUlien, le système de Cœur + AVC. Cœur + AVC acceptera un exemplaire numérisé de la signature officielle téléchargée vers CIRCUlien; les signatures électroniques seront également acceptées. Les candidats n'ont pas besoin d'envoyer un exemplaire original de la page de signature à Cœur + AVC. (Remarque : Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite.)

En raison des conflits d'intérêts qu'une telle situation présenterait, les lettres d'appui de Cœur + AVC ne peuvent être remises avec une candidature à un concours dans le cadre des programmes de recherche de Cœur + AVC.

### a. Proposition de recherche - Lignes directrices

Les demandeurs doivent joindre une proposition de recherche. La proposition de recherche doit comprendre ce qui suit :

- l'hypothèse à tester;
- les connaissances à ce jour;
- les méthodes à employer;
- les résultats et conclusions attendus;
- les problèmes possibles;
- les références pertinentes.

Les soumissions doivent être rédigées en respectant les lignes directrices suivantes :

Mise en page

***Les demandes qui n'adhèrent pas aux polices et au formatage requis seront enlevées de la compétition (sans appel).***

- Le texte doit être en simple interligne et rédigé en police Times New Roman 12 points ou Arial 11 points (y compris les étiquettes et les descriptions qui accompagnent les schémas, tableaux, graphiques, photographies
- Il doit y avoir une marge de 2 cm (3/4 po) tout autour de la page.
- En-tête :
  - « Proposition de recherche » (coin gauche)
  - Nom du demandeur (coin droit)
- Pied de page :
  - Numérotation consécutive des pages
  - Le numéro de page doit être centré

Organisation

- La proposition de recherche doit être formulée principalement sous forme de texte et est limitée à dix (10) pages. Le nombre de pages doit indiquer l'ampleur et la portée de la recherche proposée. ***Les demandes qui ne respectent pas la limite de 10 pages seront retirées du concours (sans possibilité d'appel).***
- Dans la limite des dix (10) pages allouées, les candidats peuvent insérer des figures, des graphiques, des tableaux et des photographies. Ces éléments comptent dans la limite de dix (10) pages.
- Les références doivent être insérées à la fin de la proposition de recherche; elles ne comptent pas dans la limite de dix (10) pages.
- Des documents justificatifs supplémentaires, comme des questionnaires, des explications détaillées sur les méthodes d'essais cliniques randomisés et des formulaires de consentement, peuvent être joints en tant que documents distincts (ces documents ne sont pas limités en fait de pages et ne sont pas comptés dans la limite de dix [10] pages). Les évaluateurs ne sont pas tenus d'examiner ces documents et leur contenu n'influencera pas la cotation de la demande de subvention.

**Les demandes qui ne respectent pas les lignes directrices sur les proposition de recherche seront jugées INACCEPTABLES et seront RETIRÉES du concours. Il n'y aura pas de processus d'appel à la suite d'un tel retrait.**

**b. Chevauchement scientifique, méthodologique ou budgétaire : financement actuel et subventions en attente ou proposées**

Vous devez joindre à la demande de subvention (y compris en ce qui a trait à la fondation des Instituts de recherche en santé du Canada [IRSC] et aux ébauches de projet) tous les renseignements nécessaires pour décrire s'il y a chevauchement scientifique, méthodologique ou budgétaire entre la présente demande et toute autre subvention reçue, en attente ou en préparation (c.-à-d. le document d'inscription des IRSC pour les demandes de subvention). Indiquez dans la demande le pourcentage de chevauchement pour chacune des trois (3) catégories lorsqu'il est indiqué de le faire.

**c. Considérations relatives au sexe ou au genre (dimensions biologique et socioculturelle)**

Les candidats doivent intégrer l'analyse et rapport comparative fondée sur le sexe et le genre (ARCSG) dans leur méthodologie de recherche et analyse. Dans le cas contraire, ils doivent justifier la non-pertinence de cette approche pour leur projet de recherche.

***Tous les candidats doivent compléter les modules de formation en ligne de l'Institut de la santé des femmes et des hommes (ISFH) des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).***

***On encourage fortement les candidats qui participent à la recherche fondée sur des études cliniques à suivre les modules de formation sur les rapports et les analyses fondées sur le sexe dans le cadre d'études cliniques du Women's College Hospital (en anglais seulement).***

Veuillez consulter les documents de référence suivants *: glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), et liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs,* pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, trouvé sur notre site web.

**d. Considérations relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion**

Les candidats sont encouragés à intégrer des considérations relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans leur modèle de recherche et la composition de leur équipe, le cas échéant. Ils doivent décrire la manière

dont ces considérations ont été intégrées dans leur proposition ou expliquer pourquoi elles ne seraient pas pertinentes pour leur projet. Les facteurs d'équité, de diversité et d'inclusion ne seront pas explicitement

inclus dans les critères d'évaluation du concours pour l'instant. ***On encourage fortement les candidats à suivre le module de formation du Women's College Hospital sur l'intersectionnalité comme optique de recherche (en anglais seulement) et le module de formation vidéo sur les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs.***

Veuillez consulter les documents de référence suivants *: glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI), et liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs,* pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, trouvé sur notre site web.

## e. Budget

Le Comité d'examen du budget (CEB) est le mécanisme mis en place par Cœur + AVC afin d'assurer un examen éclairé des budgets liés aux projets de recherche soumis. Le CEB offre du soutien et des conseils sur les postes budgétaires au cours du processus d'examen du budget et pour la durée de la période de financement de Cœur + AVC (si nécessaire).

**Demande de budget :** Cœur + AVC n'approuvera pas les budgets dépassant 400 000 $ pour une durée de 4 ans, 300 000 $ pour une durée de 3 ans, 200 000 $ pour une durée de 2 ans ou 100 000 $ pour une durée d'un an. Pour les termes demandés de plus d'un an, il n'y a pas de plafond annuel sur demande. Cependant, veuillez noter que la demande de budget, y compris la durée, doit être entièrement justifiée, sinon des réductions peuvent être appliquées dans l'allocation finale de la bourse.

### Justification du budget

Vous devez fournir une justification des besoins de financement proposés; cette justification sera examinée en profondeur par Cœur + AVC.

Une justification rigoureuse du budget nécessite une justification expliquant comment les choses budgétaire sont nécessaire pour mener les travaux scientifiques proposés dans la subvention. Les examinateurs du budget ont besoin de suffisamment de documentation pour évaluer si les ressources demandées sont appropriées. Le défaut de fournir des informations détaillées et une justification appropriée **peut entraîner une réduction du budget alloué au projet par rapport à la demande**. Veuillez justifier les quantités, les attributs et les exigences concernant le personnel (par exemple, nom, rôle) et les articles demandés.

i. Salaires et prestations :

**Cœur + AVC ne couvrira les avantages sociaux qu'à un maximum de 30 %. Cœur + AVC ne couvrira aucune augmentation de salaire ultérieure de plus de 2 % par année.**

Donnez le nom (si vous le connaissez), la catégorie d'emploi et le salaire proposé (y compris les prestations obligatoires) de tous les employés mentionnés dans le budget. Joignez un exemplaire des lignes directrices de l'institution relatives aux niveaux de prestation demandés. Décrivez en quelques mots les responsabilités de chacun des postes pour lesquels vous demandez du soutien et joignez un court CV en annexe pour les postes dont le titulaire a été identifié.

Les salaires des assistants de recherche, des techniciens et des associés de recherche anonymes doivent également être conformes à l'échelle salariale de l'établissement où la recherche est menée et dans

lequel la personne effectue la recherche, sous réserve de l'approbation de Cœur + AVC.

Si un chercheur principal, un cochercheur principal ou un cocandidat détiennent les compétences requises, aucune demande de rémunération ou d'avantages sociaux ne peut être soumise pour des compétences similaires ou semblables sans raison valable.

ii. Stagiaires d'été et étudiants diplômés :

Cœur + AVC encourage les stagiaires juniors (particulièrement les étudiants au doctorat) à être inclus dans la recherche proposée avec un rôle défini et clairement décrit (dans le projet soumis et dans la justification du budget si une allocation est demandée).Le montant alloué ne peut pas dépasser le montant maximum indiqué dans le tableau ci-dessous. Veuillez vous assurer que le rôle propre à chaque étudiant mentionné dans la demande est précisé, notamment en indiquant comment le rôle contribue à l'avancement du projet de recherche et en le justifiant dans la section de justification du budget de la demande.

Cœur + AVC n'accorde pas de supplémentaire financement aux stagiaires d'été, aux étudiants de premier cycle, aux étudiants diplômés et aux détenteurs d'une bourse postdoctorale.

| Poste | Tarif annuel maximum (avantages sociaux inclus) |
|---|---|
| Étudiant de cycle supérieur ou au doctorat | $30,000 |
| Chercheur-boursier de niveau postdoctoral, Ph. D. | $60,000 |
| Chercheur-boursier de niveau postdoctoral, M.D. | $60,000 |
| Bourses d'études d'été | $5,000 (l'été) |

iii. Matériel de recherche (comprenant l'entretien et les installations) :

Le matériel de recherche comprend tout objet (ou ensemble d'objets liés entre eux et constituant un système) respectant les trois (3) conditions suivantes :

- ce sont des biens tangibles dont on ne peut se passer;
- leur durée de vie utile est de plus d'un (1) an;
- ils valent au moins 2 000 $.

**Par exemple** : Un ordinateur portatif valant moins de 2 000 $ serait classé dans la catégorie « matériel et fournitures » malgré le fait qu'il s'agisse d'un article tangible dont on ne peut se passer et d'une durée de vie utile de plus d'un an.

Il faut fournir des estimations de coûts pour les appareils ou contrats de service qui dépassent 5 000 $. Pour les articles qui coûtent plus de 10 000 $, il faut présenter deux (2) devis et des lettres d'un établissement officiel approprié documentant la disponibilité et l'état de matériels semblables. Les devis pour du matériel ou des services doivent être suffisamment détaillés pour permettre un examen adéquat des frais proposés.

Subdivisez et justifiez les articles demandés. Donnez les détails nécessaires, y compris le modèle, le fabricant, le prix et les taxes applicables. De plus, pour les coûts d'entretien et (ou) de matériels sur la liste, indiquez :

- la disponibilité et l'état de matériels semblables;
- la durée anticipée d'utilisation;
- les raisons du choix d'un type, modèle ou marché de services précis comparativement à d'autres solutions;

Pour ceux dont la valeur est de plus de 10 000 $, veuillez joindre une lettre du ou des chefs du service et du ou des directeurs de l'institut de recherche confirmant le besoin d'équipement et la disponibilité d'alternatives.

Si la documentation n'est pas fournie pour les appareils et/ou les contrats de service en plus de 5 000 $, une réduction du budget demandé peut être appliquée.

Les règlements provinciaux et fédéraux en matière d'appels d'offres pour du matériel et de contrats de service doivent être respectés. Ces règlements sont souvent plus stricts que les processus établis par Cœur + AVC.

« Entretien et installations » fait référence aux coûts associés à l'achat de nouvel équipement ainsi qu'aux petites rénovations comme l'installation d'étagères afin d'y déposer le nouvel équipement, les prises de courant pour les nouveaux ordinateurs et les contrats d'installation.

iv. Animaux de laboratoire :

Inscrivez les espèces qui seront utilisées et justifiez la taille de l'échantillon avec des calculs s'il vous est possible de le faire.

Fournir une ventilation de l'approvisionnement, la reproduction, l'hébergement et l'alimentation, et, si possible, remettez un exemplaire du document des coûts normalisés de l'institution pour ces tâches, car ceux-ci varient d'un endroit à l'autre.

**Un devis doit être fourni pour tout article dont le coût est supérieur à 10 000 $ ou les articles dont le total est supérieur à 10 000 $. Deux (2) devis concurrentiels sont requis pour les articles dont le coût est supérieur à 25 000 $ ou dont le total est supérieur à 25 000 $.**

v. Matériel et fournitures :

Donnez des détails et justifiez et expliquez les éléments les plus importants. Ne vous contentez pas de donner une liste.

**Un devis doit être fourni pour tout article dont le coût est supérieur à 10 000 $ ou les articles dont le total est supérieur à 10 000 $. Deux (2) devis concurrentiels sont requis pour les articles dont le coût est supérieur à 25 000 $ ou dont le total est supérieur à 25 000 $. Les devis pour du matériel ou des services doivent être suffisamment détaillés pour permettre un examen adéquat des frais proposés.**

vi. Paiement des sujets de l' étude:

Cœur + AVC autorise un remboursement raisonnable et bien justifié pour les déplacements, le stationnement, la garde d'enfants, les honoraires et tout autre élément pouvant réduire les obstacles à la participation.

vii. Publications :

Cœur + AVC fournira un soutien financier jusqu'à concurrence de 1 000$ par année (4 000$ pour un projet de 4 ans, 3 000 $ pour un projet de trois ans, 2 000 $ pour un projet de 2 ans, et 1 000$ pour un projet d'un an) pour la durée de la bourse octroyée, pour toute demande dont le financement est recommandé. Toute demande soumise doit être justifiée (c.-à-d., présenter une raison valable et une brève explication).

Toutes les demandes de publication doivent être incluses dans le budget de la demande.

viii. Divers :

Justifiez et expliquez chaque élément de la liste.

**Un devis doit être fourni pour tout article dont le coût est supérieur à 10 000 $ ou les articles dont le total est supérieur à 10 000 $. Deux (2) devis concurrentiels sont requis pour les articles dont le coût est supérieur à 25 000 $ ou dont le total est supérieur à 25 000 $. Les devis pour du matériel ou des services doivent être suffisamment détaillés pour permettre un examen adéquat des frais proposés. Si la documentation n'est pas fournie comme indiqué, une réduction du budget demandé peut être appliquée.**

ix. Marchés de services :

Justifiez et expliquez chaque élément de la liste.

Un contrat entièrement détaillé énonçant les services proposés doit se trouver dans la demande. Le contrat de service doit inclure :

- l'explication globale des types de travaux qui seront réalisés (y compris la durée du contrat);
- les échéances des travaux (divisés par point et par réalisation attendue);
- les obligations de chacune des parties;
- le détail des dépenses (y compris les types de travaux réalisés, le tarif horaire ou salaire ETP, le nombre d'heures de travail).

Tous travaux devant être menés en dehors du pays ou par une entreprise étrangère doivent être accompagnés d'une justification détaillée (y compris l'estimation du coût) qui explique le choix, notamment la raison pour laquelle le travail en question ne peut pas se dérouler dans un cadre canadien.

Les candidats qui demandent des fonds pour des services (plus de 10 000 $) et qui semblent posséder l'expertise nécessaire pour fournir eux-mêmes ces services doivent justifier la nécessité d'un fournisseur externe.

x. Déplacements :

Aux fins de présence ou de présentation de leurs travaux à une réunion, une conférence ou un symposium qui cadre avec la recherche proposée :

- Cœur + AVC fournira seulement un soutien allant jusqu'à 1 000 $ par année (4 000 $ pour les projets de 4 ans, 3 000 $ pour les projets de 3 ans, 2 000 $ pour les projets de 2 ans, 1 000 $ pour les projets de 1 an) pendant la durée de la bourse, de toute demande financée. Une justification appropriée et une brève explication de la manière dont chaque activité est liée à la recherche proposée sont requises. Le but et le coût estimé de chaque déplacement doivent être indiqués.
- Les déplacements à cette fin sont limités à une seule personne associée au projet, laquelle ne doit pas recevoir de rémunération dans le cadre dudit projet (idéalement, le chercheur principal).

Aux fins de l'avancement de leurs travaux en vue de terminer leur projet :

- Ils se verront attribuer un soutien par Cœur + AVC relativement au voyagement nécessaire pour faciliter le projet proposé, pendant la durée de la subvention, de chaque demande recommandée pour le financement. Une justification appropriée et précise ainsi qu'une courte explication de chaque activité liée à la recherche proposée sont requises.

Toutes les demandes relatives au voyagement doivent être incluses dans le budget admissible pour la demande.

xi. Contribution financière d'autres sources (le cas échéant) :

Donnez une courte explication de toutes les contributions financières (et non en nature) provenant d'autres sources (le cas échéant). S'il vous plaît voir la section 6 «Financement en partenariat ».

**5) Essais cliniques**

a. Cœur + AVC considère les essais cliniques comme une étude d'observation prospective et contrôlée (souvent par rapport à une norme acceptée) portant sur une nouvelle technique ou un nouvel appareil diagnostique ou thérapeutique n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation complète. Les interventions randomisées et celles ayant des événements cibles cliniques sont admissibles. Les demandes seront étudiées pour vérifier, d'une part, le degré d'excellence des questions cliniques et, d'autre part, la justesse de la méthodologie. Toutes les demandes pour essais cliniques seront examinées par le sous- comité concerné.

Les autres demandes, y compris les essais cliniques chez des patients qui cherchent à préciser les caractéristiques actuellement connues de processus liés à la maladie (ou à la santé) ou encore à explorer des questions non résolues dans le domaine de la biologie humaine au moyen d'études contrôlées de nature observationnelle ou expérimentale (ou les deux) portant sur des patients ou des participants volontaires et sur leur environnement (y compris des facteurs extrinsèques tels que le régime alimentaire, l'exercice, le stress) seront revues par le sous-comité concerné à l'aide de critères semblables à ceux utilisés pour l'évaluation d'autres demandes.

b. Si des résultats de substitution sont employés au cours de l'étude, le demandeur doit être prêt à appuyer leur utilisation.

c. Le budget demandé doit respecter les restrictions de financement décrites dans les lignes directrices.

d. Les demandeurs doivent préciser si leur demande vise un essai clinique.

Dans le cadre des processus d'administration après l'octroi de la subvention, les essais cliniques financés par Cœur + AVC seront surveillés de façon continue.

**6) Financement en partenariat**

Les candidats sont tenus de déclarer tout le financement accordé ou proposé par des partenaires pour le cycle de financement en cours lors de la soumission de la demande. Il ne doit y avoir aucun chevauchement scientifique ou budgétaire entre Cœur + AVC et les partenaires.

**Financement proposé par des partenaires pour le cycle de financement en cours**:
Le comité d'évaluation par les pairs de Cœur + AVC rendra un avis concernant la possibilité de poursuivre la portion du projet subventionnée par la fondation indépendamment du financement en partenariat, si cela s'avère nécessaire. Si la recommandation du comité va en ce sens, les projets approuvés par Cœur + AVC qui bénéficient d'un financement en partenariat seront suspendus le temps de confirmer que le financement est suffisant pour

poursuivre les travaux; le candidat devra démontrer que le financement est adéquat au cours de la phase de résolution de la suspension.

**Le financement proposé par des partenaires doit être accordé avant le 1er juillet 2025.**

**Autrement, Cœur + AVC attribuera la bourse au candidat ayant soumis le deuxième projet le mieux coté (aucun report ou extension ne sera permis pour permettre au premier candidat d'accepter la bourse de Cœur + AVC)**.

Des partenariats avec d'autres bailleurs de fonds seront considérés. Veuillez toutefois vous référer à la prochaine section (8) «Financement complémentaire ou en double » .

**Le candidat doit inclure les éléments suivants dans sa lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires dans le cycle de financement en cours :**

- L'identification des partenaires concernés, le rôle particulier de chacun et la description détaillée de la contribution accordée ou proposée par chacun, en établissant des liens avec la demande soumise dans le cadre du programme de subventions de recherche.

**7) Chevauchement des financements**

Cœur + AVC n'accorde aucun financement en cas de chevauchement budgétaire partiel ou proportionnel avec celui d'un autre organisme de financement ou d'une autre subvention. La Fondation aura examiné et jugé chaque candidature dans son intégralité. Par conséquent, aucun amendement/altération du budget par le demandeur n'est autorisé après le dépôt de la candidature. Toutes les décisions du comité seront définitives.

Si une candidature chevauche un autre projet, le candidat devra alors accepter l'une ou l'autre offre. Si le chercheur principal souhaite apporter des modifications pour résoudre la partie chevauchement de la candidature (cela n'est pas autorisé), il est encouragé à soumettre à nouveau une candidature pour le prochain concours.

**8) Financement complémentaire ou en double**

Cœur + AVC n'autorise pas le financement complémentaire dans le cas de demandes de subvention dont le budget a été réduit par un autre organisme subventionnaire.

Cœur + AVC n'autorise aucun candidat à détenir une subvention de recherche semblable ou équivalente à une bourse de fonctionnement octroyée par un autre bailleur de fonds.

**9) Demandes englobant plusieurs centres ou sites**

Cette section porte sur les projets de recherche qui comprennent plusieurs centres ou sites (pour le déroulement de l'activité ou l'emplacement des chercheurs). Les demandes de subvention de recherche englobant plusieurs centres ou sites doivent démontrer les avantages de tous les centres ou sites participants. Le demandeur a la responsabilité de s'assurer que les demandes démontrent ce qui suit :

- une probabilité élevée d'avoir une influence sur les politiques, les pratiques, les programmes et (ou) la science;
- l'exécution du projet par plusieurs centres ou sites comporte une importante valeur ajoutée;
- une conception de recherche qui reflète le travail effectué dans chaque centre ou site;
- les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe travaillant dans chaque centre ou site.
- Ces projets s ne peut excéder 100 000 $ par année, et ce, sur une période maximale de 3 ans.

## 10) Coordonnées

Pour toute question ou préoccupation, veuillez privilégier le courriel. Votre message sera envoyé dans une boîte de réception destinée à la recherche à laquelle plusieurs membres de l'équipe de recherche ont accès. Il s'agit du meilleur moyen d'obtenir une réponse rapide.

Département de recherche
Courriel: research@heartandstroke.ca
Site Web : https://www.coeuretavc.ca/recherche/coin-des-chercheurs